

Site inscrit

Date de protection : **19 juillet 1944** ~ Superficie : 151 ha

Le lac de Gérardmer et les parcelles l'environnant

Gérardmer

Le lac de Gérardmer est le plus grand des trois lacs naturels de la vallée des Lacs. Il est d'origine glaciaire dont le témoin est la moraine situé à son extrémité ouest.



Situé à 660m d'altitude, il s'est formé à l'arrière d'une moraine de l'ancien glacier du Hohneck. Ses eaux proviennent de la Vologne. Ecrin naturel au sein du Parc Naturel des Ballons des Vosges, ce lac devient un attrait touristique majeur au début du XX^{ème} siècle. Ses rives portent encore de très belles villas, témoins de cette période. Aujourd'hui encore ce lac est le théâtre de nombreuses manifestations telles que la fête des Jonquilles et le festival du film fantastique et reste une destination touristique prisée, la « Perle des Vosges ».



Vue du versant nord

Critères de classement

→ Historique, pittoresque, artistique, scientifique, légendaire

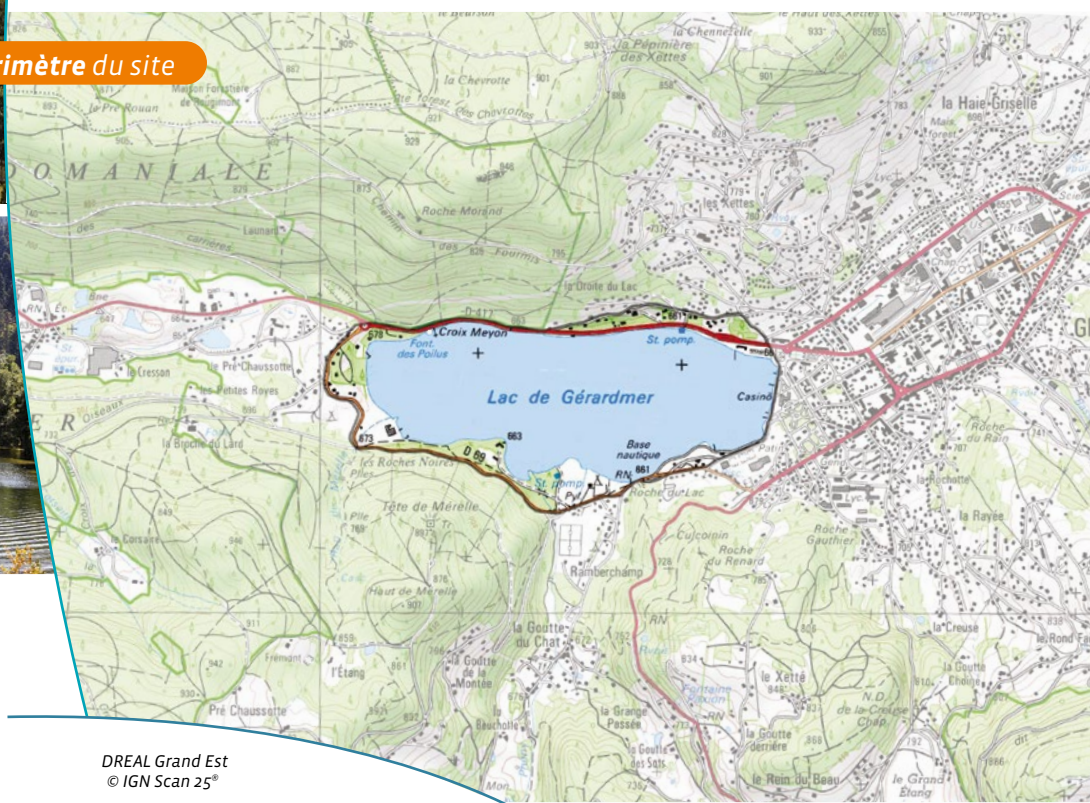
Activités nautiques



Le lac de Gérardmer et les parcelles l'environnant



Périmètre du site



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25®

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, site Patrimonial Remarquable

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Pour plus
d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63